

CHANGEMENTS DE MENUISERIES OU CREATION D'OUVERTURES

En créant une ouverture ou en changeant vos fenêtres, vos volets et/ou votre porte par un autre modèle, vous **modifiez l'aspect extérieur du bâtiment**. Vous devez donc déposer une déclaration Préalable de travaux (DP). Si votre projet se situe dans un secteur protégé, vous devez prendre connaissance du règlement du SPR (Site Patrimonial Remarquable) consultable sur le site de la mairie : miribel.fr/vivre-miribel/urbanisme

Documents à fournir

- **Formulaire cerfa n°13703 (maison individuelle et ses annexes) ou cerfa n°13404, rempli et signé**
Disponible sur www.service-public.fr (à fournir uniquement pour un dépôt papier)
- **DP01 : Plan de Situation**
Disponible sur <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>
Indiquer échelle et orientation et nom des rues (si possible plan au 1/2000^e)
- **DP02 : Plan de Masse**
Disponible sur <https://cadastre.gouv.fr>
Indiquer échelle et orientation (si possible au 1/200^e ou 1/500^e)
- **DP04 : Elévation**
Indiquer échelle et cotation (si possible 1/100^e ou 1/200^e)
 - Représenter l'ensemble des façades avec les ouvertures avant travaux ;
 - Représenter l'ensemble des façades avec les ouvertures modifiées ou créées après travaux ;
 - Indiquer les coloris et matériaux. Penser à consulter le nuancier communal.
- **DP06 : Insertion paysagère**
Fournir un photomontage montrant le projet de modification d'ouvertures en façades ;
Ce document est à fournir si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique.
- **DP07 : Photo(s) du terrain existant dans l'environnement proche**
- **DP08 : Photo(s) environnement paysage lointain**
Ces photos sont à fournir si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique (périmètre débordant)
- **DP11 : Notice décrivant les teintes et matériaux du projet**
 - Faire figurer la marque, la référence de coloris (MG ou RAL) du nuancier communal et l'échantillon de la teinte de la peinture de finition.
 - Détailler le système d'occultation

Ce document est à fournir si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique.



Déposer votre dossier par SVE sur <https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001249/connexion>

(Ou en version papier en 2 exemplaires complets (cerfa + pièces graphiques))